

Mardi 2 janvier 2024

Actu Arroux - Loire et Somme | 15

Neuvy-Grandchamp

Le projet éolien abandonné en raison de la présence de l'aigle botté

Lancé fin 2020, le projet d'implantation de quatre éoliennes, sur la commune de Neuvy-Grandchamp, vient d'être abandonné par la société VSB énergies nouvelles. Des études ont confirmé la présence de l'aigle botté près de la zone concernée, une espèce rare et protégée.

Dans le bureau du maire de Neuvy-Grandchamp, une éolienne miniature trône encore sur une étagère, comme un symbole. Mais la version grandeur nature ne verra sans doute pas le jour, dans la commune. L'annonce est tombée mi-décembre : la société VSB énergies nouvelles, qui portait le projet éolien depuis 2020, « a fait le choix d'abandonner son développement », écrit-elle dans un courrier adressé à la mairie. La raison : la présence d'une espèce d'aigle rare dans les bois de La Motte, à proximité des quatre éoliennes (d'une puissance totale de 16 mégawatts) qui devaient y être installées.

Une espèce protégée et rare

Depuis l'accord des élus du conseil municipal à l'automne 2020 pour le lancement d'une étude de faisabilité, les démarches foncières ont été enclenchées. Les parcelles concernées par le projet appartenaient à « un propriétaire privé qui en a la jouissance », tient à rappeler le maire, Claude Ledey. Un mât de mesure du vent a été installé en février 2022. En parallèle, des études écologiques ont été lancées pour analyser la faune et la flore autour du lieu potentiel d'implantation. « Ces inventaires terrains ont mis à jour la richesse, notamment avifaunis-



Au moins trois aigles bottés (photo ici d'un autre rapace) ont été observés dans un boisement sur la commune de Neuvy-Grandchamp. Le projet éolien, commencé en 2020, a été abandonné pour protéger cette espèce rare. Photo d'illustration Katy Beyondas

tique, sur la zone d'études avec en particulier la présence avérée de l'aigle botté », décrit VSB énergies nouvelles, qui était déjà le promoteur retenu à La Chapelle-au-Mans.

Cette espèce, de la taille d'une buse, est le plus petit des aigles. L'observatoire de la Ligue de protection des oiseaux estime sa présence « à une cinquantaine de couples en Saône-et-Loire », affirme le promoteur. En outre, le statut de conservation indique que l'aigle botté est « quasi menacé » en France, d'après l'Inventaire national du patrimoine naturel.

Pendant cette phase d'étude, l'aigle botté a été observé à plusieurs reprises à Neuvy. D'abord à l'été 2021 durant un vol de chasse, puis durant l'été 2022 où plusieurs passages ont révélé la présence « d'au moins trois individus ». D'après les observations, un couple aurait

déjà niché. Il y avait donc un risque de déranger les oiseaux ou même d'une collision avec les éoliennes. « Cette découverte a stoppé net le projet », indique Claude Ledey.

« Des revenus en moins pour la commune »

Alors que le mât de mesure doit être déconstruit prochainement, le premier magistrat ne cache pas sa déception. Car le projet éolien aurait pu rapporter gros, en ces temps de disette financière pour les collectivités. « On avait estimé à 53 000 € par an les bénéfices pour la commune. C'était autant pour la communauté de communes. On aurait eu aussi droit à 48 000 € par an en plus pour l'entretien de la voirie autour des éoliennes. Alors que la commune n'avait aucun inves-

Les opposants au projet sont « soulagés mais restent vigilants »



L'association À contre-courant avait disposé une banderole dans un pré le long de la RD 994 à Rigny-sur-Arroux, pour montrer son opposition au projet éolien de Neuvy-Grandchamp. Photo Fanny Guiné

Depuis septembre 2022, une association baptisée À contre-courant avait vu le jour pour s'opposer au projet éolien de Neuvy-Grandchamp. Composée d'une centaine d'adhérents, elle a été créée « car il n'y avait pas de communication claire de la mairie, ce projet était opaque », indique Vincent Broussard, le président de l'association. Suite à l'abandon du projet, les membres se disent « satisfaits et soulagés » même s'ils « restent vigilants car d'autres peuvent voir le jour ». La présence d'un nid d'aigle botté n'est « pas une surprise » pour

l'association qui assure que ce n'est pas la seule espèce protégée identifiée. « Certains de nos adhérents ont pris en photo des cigognes noires dans les bois. La forte opposition au projet a pu aussi jouer un rôle sur la décision de la société », soutient Vincent Broussard. Quant à l'avenir de l'association, son président se veut réservé : « Elle sera peut-être mise en sommeil, mais pas dissoute. On n'est pas contre tout, mais on veut être vigilants sur tout projet qui peut impacter la vie des habitants. »

● F.G.

tissement à faire. Donc il faut bien penser que ce sont des revenus en moins, et cela peut remettre en cause certains projets... »

Pour autant, la municipalité ne veut pas renoncer à la transition énergétique. Dans le cadre des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) que doit identifier chaque collectivité, la mairie de Neuvy étudie « toutes les pos-

sibilités » : photovoltaïque, géothermie, méthanisation... « On a décidé de lancer un questionnaire, qui sera adressé à la population par courrier mi-janvier, pour demander l'avis des habitants », annonce Claude Ledey. Actuellement, la commune n'est engagée sur aucun autre projet lié aux énergies renouvelables et souhaite combler son retard.

● Fanny Guiné